

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE POMEYS

Séance du jeudi 18 décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 13

Votants : 13

L'an Deux Mille vingt-cinq, **le jeudi 18 décembre**, le Conseil municipal de la Commune de Pomeys s'est réuni en session ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc GOUTAGNY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : vendredi 12 décembre 2025.

Présents : Mr Jean-Marc GOUTAGNY, Mme Nicole VIRICEL, Mme Monique RAGEYS, Mr Didier LUXEMBOURGER, Mr Didier REYMONDON, M René VALLIER, Mme Patricia FILLON, Mme Stéphanie CHAMBE, M Nicolas BERGER, M Jean-Luc GOUTAGNY, Mme Angélique PIBOLLEAU, Mr Noël BROCHIER, Mr Hervé PERRONNET

Absente excusée : Mme Françoise DUBOEUF donne pouvoir à Mme Monique RAGEYS

Secrétaire de séance : Mr René VALLIER

Quorum : 8

Ordre du jour :

- Approbation du Procès-Verbal de la séance du jeudi 20 novembre 2025

DELIBERATION :

TRAVAUX ECOLE SAINT EXUPERY :

- Choix des entreprises et autorisation de signer les marchés de travaux

Points :

- Point sur le rapport de l'écologue et les demandes de la DREAL.

Questions diverses

Mr le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris au sein du Conseil. Mr René VALLIER est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

Adoption du compte rendu du Conseil Municipal du 20/11/2025 :

M le Maire, après avoir rappelé les principaux points à l'ordre du jour, invite les conseillers à approuver le procès-verbal de la séance du 20/11/2025.

↳ **Approbation à l'unanimité**

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour la délibération concernant l'adhésion à la protection sociale pour la prévoyance au 1^{er} janvier 2026 suite à l'avis du CST rendu le 24/11/2025.

↳ **Approbation à l'unanimité**

DELIBERATION 1 : Travaux de rénovation/réhabilitation de l'école Saint Exupéry

Visualisation des RAO (Rapport d'Analyse des Offres) - V2 du 16/12/2025 - Après négociations

Questionnements et échanges sur le Lot n° 2 b - Déconstruction - Maçonnerie / Gros-oeuvre – Façades :

L'entreprise sélectionnée par l'économiste interpelle l'assemblée concernant le délai et le planning d'intervention. D'autre part, la jeunesse de l'entreprise (2023) questionne sur la viabilité de référence concernant des chantiers similaires. Il faudrait vérifier que l'entreprise existait avant 2023 et qu'elle a été reprise.

Le choix des entreprises est validé sous réserve de réponses aux questionnements pour le lot n° 2 b. Le lancement des travaux pour le mois d'avril est décidé.

Lot	Désignation du lot	Entreprise retenue	Montant de base en € HT	Option 1 en € HT	Montant total HT
N°1	Terrassement – VR - Abords	FONT TP MARTINAUD LARAJASSE	52 674,78		52 674,78
N°2a	Désamiantage	QS3D VAULX-MILIEU	14 355,50		14 355,50
N°2b	Déconstruction-Maçonnerie/Gros-œuvre-Façade	FAURE MACONNERIE PUSIGNAN	161 200,00		161 200,00
N°3	Charpente bois-Bardage bois	ANDRE VAGANAY SOLAIZE	71 000,00		71 000,00
N°4	Couverture-Zinguerie-Etanchéité	SAS SUPER COUVERTURE SAINT GENEST LERPT	54 920,00		54 920,00
N°5	Menuiseries extérieures aluminium-Occultations	B'ALU IGUERANDE	37 000,00		37 000,00
N°6	Métallerie	SARL FAYOLLE SAINT SYMPHORIEN SUR COISE	30 482,60		30 482,60
N°7	Menuiseries intérieures	SMC JOURNET LONGESSAIGNE	44 272,80		44 272,80
N°8	Plafond-Plâtrerie-Peinture	SF DECORATION VAULX EN VELIN	71 155,00		71 155,00
N°9	Chapes-Sols mince-Carrelage-Faïence	COMPTOIR DES REVETEMENTS VILLEURBANNE	30 445,09		30 445,09
N°10	Chauffage Ventilation Plomberie Sanitaire	DARL THOMAS ET PASCAL FAURE SAINT DENIS SUR COISE	147 224,40		147 224,40
N°11	Electricité CFA	SAS NOALLY CHAZELLE SUR LYON	57 010,00	3 734,00	60 744,00
		TOTAL			775 474,17

Certains conseillers trouvent que ce marché de rénovation représente un coût important et pose la question de la durée du prêt pour la commune. Il est indiqué que ce projet est d'utilité publique étant donné qu'il s'agit d'une école, c'est important pour le village d'avoir une école accueillante et aux normes pour les enfants qui sont l'avenir. Dans les dépenses il faut prendre en compte les frais du contrat d'un bureau d'étude nécessaire à un tel projet qui représente 10 % à 12%. Ce projet est financé en partie par des subventions de l'état (environ 42%)

↳ **Approbation à 10 votes pour** (3 contres et 1 abstention)

DELIBERATION 2 : Adhésion aux conventions de participation en matière de protection sociale complémentaires portées par le CGD 69.

Comme évoqué au Conseil Municipal du 17/04/2025, une consultation a été lancée par le CDG pour choisir un organisme pour le risque prévoyance et le risque santé. La MNT est maintenue pour la mutuelle et Collecteam a été sélectionné pour la prévoyance (dont le maintien de salaire). La commune participe à hauteur de 15€ pour le risque santé et 10€ pour le risque prévoyance.

Points :

- Rapport de l'écologue et les demandes de la DREAL :

M. Didier Luxembourger indique que le bureau d'étude valide les modèles de nichoirs et gîtes pour les oiseaux et les chauves-souris sélectionnés par la mairie. Ils ont donc été commandés (pour environ 1 000€) et seront livrés mi-janvier. L'écologue fait un suivi pendant la mise en place du matériel et lors des 3 premières années. Les nichoirs et gîte sont mis sur l'ensemble des bâtiments de la commune sur indication de l'écologue.

Questions diverses :

- Octobre rose :

Mme Nicole VIRICEL informe que les dons sont de 1 513,96€ pour cette année. Il y a une baisse par rapport à 2024 (la somme récoltée était d'environ 3 000€).

- Ancien abri de stockage des poubelles Chemin du Fronton :

La commune décide de démonter cet abri. Il ne sert plus à l'abri des conteneurs poubelles et il y a des dépôts sauvages d'ordures.

- Voiries :

Tous les travaux ont été réalisés avec une moins-value de 12 000€ qui sera affecté au budget 2026.

- Après-midi festive de Noël du CCAS :
Nos aînés apprécient ces temps d'échanges.

- Rénovation des wc publics :
Les entreprises qui ont été consultées. Il serait utile de voir aussi directement sur l'étanchéité des jardinières et de la terrasse.

- Vœux du maire :
Dimanche 18 janvier 2026 à 10h30 à la salle Saint Roch

La date du prochain Conseil municipal est le **Jeudi 5 février 2026**.
La séance est levée à 22h30.

Ainsi Fait et Délibéré, les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,
Jean-Marc GOUTAGNY

Le Secrétaire de séance,
Mr René VALLIER

